

Pour ou contre ? Les syndicats divergent

Le télétravail n'est pas né de la dernière pluie. C'est par une loi de 2016 qu'il a été instauré à Monaco. Autant dire qu'il est depuis longtemps dans les débats sociaux. Du côté de la Fédération des syndicats de salariés de Monaco, on est clairement pour : « La F2SM a toujours défendu le télétravail, dès l'établissement de la loi. C'est un système qui apporte de la souplesse au salarié et à l'entreprise », indique Cédric Lanari, président. Mais pour lui, cela présente un autre avantage : « On améliore grandement l'empreinte

écologique en évitant des déplacements qui ne seraient pas utiles. Et ça peut constituer une sérieuse solution au problème du transport des pendulaires. » Tout en regrettant la rigidité des textes qui imposent un jour fixe déclaré en télétravail, la F2SM se dit clairement favorable à son développement : « Cette période malheureuse a permis de montrer que c'était possible. S'il devait y avoir une commission d'étude pour l'assouplissement de la loi sur ce sujet, nous aimerions y participer. » Du côté de l'Union des syn-



Cédric Lanari, de la F2SM.
(Photo L.M.)

dicats de Monaco, la fédération historique de la Principauté, on est moins enthousiaste. « Nous avons



Olivier Cardot, de l'USM.
(Photo J.-F.O.)

toujours été contre, oppose Olivier Cardot, secrétaire général adjoint de l'USM. Cela brise le lien social. Les

salariés sont isolés. » Pour autant il reconnaît les vertus actuelles du télétravail : « A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Si cela permet aux salariés de ne pas perdre de salaire, on ne va pas s'y opposer. » L'USM reste cependant vigilante, et soulève des questions induites par cette nouvelle situation transfrontalière : « Comment va-t-on définir ce qui est un accident du travail ? Comment faire intervenir l'inspection du travail puisqu'ils ne peuvent pas intervenir hors de Monaco ? Et

qui sera en responsabilité si le matériel confié au salarié provoque un incendie chez lui ? Sous quelle assurance passe le matériel ? Celle du salarié ou celle de l'entreprise ? Toutes ces questions, nous les avons posées aux autorités, et pour le moment, nous n'avons pas eu de réponses claires. » Les deux fédérations se rejoignent sur un point : le télétravail, ce n'est pas forcément ce que l'on croit, et certains salariés en sont revenus. Certains, au contraire, pourraient y avoir pris goût.

L.M.